



Signature de l'Entente entre le Parlement de Nouvelle-Zélande et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Wellington, Mercredi 19 février 2020

Intervention du Président du Congrès Roch Wamytan

Monsieur le Speaker de la Chambre des Représentants de Nouvelle-Zélande,

(Mesdames et messieurs les élus de la Chambre des Représentants de Nouvelle-Zélande,)

Mesdames et messieurs les représentants du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande,

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration de la Chambre des Représentants de Nouvelle-Zélande,

Mesdames les élues du Congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Madame la déléguée de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande,

Mesdames et messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Speaker, Cher Trevor Mallard, de vous remercier chaleureusement d'avoir invité une délégation d'élus du Congrès de la Nouvelle-Calédonie pour cette visite et cet échange interparlementaire avec votre institution.

Nous sommes très honorés et heureux de cette invitation et de l'ouverture de ce chemin de relations et d'échanges interparlementaires entre nos deux institutions par le biais de cette mission.

Laissez-moi également vous remercier et remercier votre administration pour l'accueil chaleureux et le formidable programme que vous nous avez préparé.

Depuis ma réélection en tant que président du Congrès le 24 mai 2019, je poursuis une politique de relations extérieures et de coopération interparlementaire déjà mise en place lors de mes précédents mandats en tant que président du Congrès.

Cette politique s'inscrit dans le processus d'émancipation et de décolonisation de l'Accord de Nouméa. Ainsi, faire aboutir ce processus revient pour nous à donner au pays sa place dans le concert des nations. Dans cette logique, les efforts déjà entrepris en matière de relations extérieures ont été poursuivis.

Un premier objectif de cette politique de relations extérieures et de coopération interparlementaire est l'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans sa région naturelle, la Mélanésie et le Pacifique. En ce sens, il s'agit de développer et partager avec les pays de la région une vision politique commune d'unité et de solidarité.

Un deuxième objectif est d'inscrire le pays au sein de la communauté internationale afin de pouvoir s'enrichir des expériences des autres nations, notamment des états insulaires.

Pour la mise en place de cette politique, la coopération interparlementaire est en effet un outil indispensable.

Depuis mon élection, le Congrès a mis en place plusieurs partenariats dans la région et à travers le monde, mais aussi le Congrès s'est investi davantage dans des réseaux de coopération interparlementaire.

En effet, dans la région, nous avons récemment signé un mémorandum of understanding avec le Parlement de Fiji le 25 novembre 2019 et programmons de nous rendre aux Salomon en mars pour la signature d'un MoU avec le Parlement des Salomon.

Nous envisageons également de mettre en place un partenariat avec le Parlement du Queensland en Australie.

Sur l'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans la région, le président de la Commission des Relations Extérieures du Congrès s'est également déplacé à Tuvalu en août 2019 pour le Sommet des Leaders du Forum des Îles du Pacifique.

Sur l'association à des réseaux interparlementaires, en septembre 2019, une délégation d'élus s'est rendue à Tahiti pour la conférence des Parlements polynésiens.

En septembre 2019 également, une délégation du Congrès a été reçue au sein de votre Parlement pour le séminaire des Parlements du Pacifique sur l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Ainsi, durant toutes mes mandatures en tant que président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, j'ai eu à cœur de développer la coopération interparlementaire avec nos pays voisins, de sorte d'intégrer davantage la Nouvelle-Calédonie dans sa région géographique et culturelle naturelle qu'est le Pacifique.

La Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie ont des liens de par leur proximité géographique et leur culture océanienne commune et ont également partagé des moments historiques forts.

La Nouvelle-Calédonie a également toujours été terre d'accueil pour de nombreux Néo-zélandais, comme la Nouvelle-Zélande l'a été pour de nombreux Calédoniens.

Par la signature de cette Entente de coopération interparlementaire entre nos deux parlements, nous concrétisons ensemble aujourd'hui encore davantage ses liens fraternels et historiques entre nos deux pays.

Cette Entente nous permettra de renforcer davantage nos liens d'amitié et de nous enrichir mutuellement de nos expériences, en matière législatives et techniques.

Ces actions de coopération que notre institution met en œuvre sont pour nous une ouverture sur notre région, une ouverture sur le monde, une amélioration de notre processus législatif et la montée en compétences de nos agents par le biais des coopérations techniques, de la formation et de l'échange de bonnes pratiques.

Je souhaite à notre Entente et à la fraternité entre nos deux parlements beaucoup de réussite et de longévité.

Je vous remercie pour votre attention.